

Adresse du conseil général de Neufchâtel (Seine-Inférieure), lors de la séance du 9 frimaire an III (29 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de Neufchâtel (Seine-Inférieure), lors de la séance du 9 frimaire an III (29 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. pp. 299-300;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19878_t1_0299_0000_6

Fichier pdf généré le 15/07/2019

Séance du 9 frimaire an III

(samedi 29 novembre 1794)

Présidence de CLAUZEL (1)

**La séance s'ouvre à l'heure ordinaire.
Un des secrétaires occupe le fauteuil en
l'absence du président (2).**

1

Un secrétaire fait la lecture du procès-verbal de la séance du 29 brumaire: la rédaction en est adoptée (3).

2

Un membre du comité des Dépêches fait la lecture de la correspondance.

Les membres composant la société populaire de Lezoux, district de Thiers, département du Puy-de-Dôme, félicitent la Convention de son Adresse au peuple français, et ajoutent que la République ne peut exister sans morale et sans vertu, qu'ils suivront les principes qui y sont développés; et l'invitent à suivre la glorieuse carrière, et à assurer le bonheur du peuple.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Les membres de la société populaire de Lezoux à la Convention nationale, Lezoux, le 30 vendémiaire an III] (5)

Citoyens représentans,

Les membres composant la société populaire de Lezoux ont entendu avec enthousiasme la lecture de l'adresse que vous avez faite au peuple français. Ils ont applaudi avec transport aux principes que vous y avez développés. Bien convaincus qu'une République ne peut exister sans morale et sans vertu, ils vous invitent à

(1) P.-V., L, 170.

(2) P.-V., L, 170.

(3) P.-V., L, 170.

(4) P.-V., L, 170.

(5) C 328 (2), pl. 1458, p. 1.

poursuivre votre glorieuse carrière et à assurer le bonheur du peuple.

Pour nous, pénétrés de ces mêmes principes et invariablement dévoués à la Convention nationale, nous les soutiendrons jusques à la mort.

Les membres composant la société populaire de Lezoux.

Suivent 21 signatures.

3

Le conseil général de Neufchâtel [-en-Bray], département de la Seine-Inférieure, proteste de son attachement inviolable à la Convention, et la félicite sur la destruction des Jacobins.

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

[Le conseil-général de Neufchâtel à la Convention nationale, s.l.n.d.] (7)

Égalité, Liberté.

Citoyens représentants du peuple français,

Le salut de la République, confié à vos vertus et à votre énergie, ne peut jamais recevoir aucune atteinte.

Le but de vos travaux est de rendre libre et heureux le peuple français. Aussi doit-il, sans cesse, avoir les yeux fixés sur vous, qui vous montrez bien dignes de sa confiance, en terrasant toutes les factions qui s'élèvent contre la représentation nationale, l'unique centre de gouvernement.

Grace à votre attitude imposante et vigoureuse, une société conspiratrice et rivale de votre autorité légitime, ne forme plus un foyer de dissensions et de crimes de tous genres. Utile dans son principe, elle étoit dégénérée au

(6) P.-V., L, 170.

(7) C 328 (1), pl. 1447, p. 37. *Bull.*, 11 frim. (suppl.).

point que sa destruction est un véritable triomphe pour les citoyens vertueux, jaloux de voir les lois respectées et la liberté s'établir sur les bases de la vertu et de la justice.

Telle est l'expression des sentiments qui animent le conseil général de la commune de Neufchatel, tous les citoyens qui la composent sont pénétrés de la plus vive reconnaissance envers la représentation nationale, ils applaudissent au gouvernement juste et bien faisant qui succède au règne de fer qui s'étoit appesenty sur les français, qu'ils disparaissent donc du sol de la liberté ces etres atroces et sanguinaires, ils la souillent de leur présence.

Que l'exécration publique poursuive les partisans et complices de Robespierre qui siègent aux Jacobins.

Le conseil général jure haine immortelle aux factieux et tyrans de toute espèce, il jure attachement inviolable à la Convention nationale et soumission entière aux lois.

Vive la République ! Vive la Convention nationale !

Suivent 20 signatures.

4

Les membres composant la société populaire de Condom, département du Gers, applaudissent au triomphe de la Convention, qui a soustrait la moitié des Français à la proscription, et l'autre moitié au désespoir et aux larmes.

Mention honorable, insertion au bulletin (8).

[La société populaire de Condom à la Convention nationale, Condom, le 13 brumaire an III] (9)

Législateurs,

Ce n'était point assez pour vous d'avoir abbatu les têtes impures des derniers triumvirs, il vous fallait encore rendre impuissants les efforts combinés de leur infâmes suppôts. Les monstres ! héritiers des vices de Robespierre, ils ne voulaient éterniser ses mesures sanguinaires que pour renouveler ses crimes et tuer plus sûrement la liberté. Par votre attitude énergique et majestueuse qui vous rend de plus en plus dignes du grand peuple que vous représentez, vous avez terrassé et forcé au silence ces singes en patriotisme qui ne respiraient que meurtres et carnage pour nous replonger bientôt dans le chaos et l'ignorance et dans les horreurs de la plus affreuse tyrannie.

Législateurs ! par ce nouveau triomphe qui vous honore, en substituant l'humanité et la justice à la terreur qui aurait insensiblement glacé tous les cœurs, et rétréci toutes les âmes, vous avez soustrait la moitié de la nation à la proscrip-

(8) P.-V., L, 170-171.

(9) C 328 (2), pl. 1458, p. 2.

tion et à la mort, et arraché l'autre moitié au désespoir et aux larmes. Que ceux là désormais qui ont été constamment les amis de la Révolution, forts de leurs consciences, qu'ils voyent, vivent paisiblement sous la sauve garde des loix, mais que tous les mauvais citoyens soient toujours dans la crainte et dans le tremblement ; qu'ils sachent que leurs manœuvres perfides n'échapperont point à la surveillance des sociétés populaires ni leurs têtes coupables aux terribles effets de la vengeance nationale.

Fidèles mandataires du peuple ! La France entière accueilli avec transport le nouveau développement de vos principes, consigné dans votre adresse du 18 vendémiaire. Inviolablement attachés à la Convention nous vous offrons en hommage notre part de la reconnaissance publique.

Maintenez le gouvernement révolutionnaire jusques à la paix. Remplissez l'engagement que vous avez contracté de rester à votre poste. Soyez toujours ce que vous êtes, grands, fermes, énergiques.

Bientôt, en dépit de toutes les puissances coalisées de l'Europe et de tous les conspirateurs et les traitres, vous aurez la gloire d'avoir irrévocablement sauvé la patrie et assis la République française sur des bases solides et inébranlables.

Suivent 64 signatures.

5

Le conseil-général de Collioure, département des Pyrénées-Orientales, invite la Convention à rester à son poste, et applaudit aux mesures vigoureuses prises pour déjouer l'intrigue, et faire disparaître la terreur et la tyrannie.

Mention honorable, insertion au bulletin (10).

[Le conseil général de la commune de Collioure à la Convention nationale, Collioure, le 12 brumaire an III] (11)

Représentants,

Nous avons entendu la lecture de votre adresse aux peuple françois, nous y avons vu avec plaisir les principes que nous professons depuis longtemps ; vous dites qu'il faut épargner l'erreur et ne frapper que le crime, que l'homme immoral doit être banny de la société, et que le citoyen paisible et amy des lois doit y trouver paix et sécurité.

Voilà la sévérité, d'accord avec la justice, voilà des principes dignes du grand peuple que vous représentez. Il vous appartient, représentants de les proclamer et de les mettre en vigueur, ils rallieront, soiés en surs, les citoyens vertueux et serviront à reconnoître les intrigants, nous les

(10) P.-V., L, 171.

(11) C 328 (1), pl. 1447, p. 38.